Nations Unies A/68/722



Distr. générale 28 janvier 2014 Français Original : anglais

Soixante-huitième session Point 112 de l'ordre du jour Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix

# Fonds pour la consolidation de la paix

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Le présent rapport, qui couvre l'année 2013, est présenté en application de la résolution 63/282 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter chaque année un rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix. En 2013, un montant total de 86,7 millions de dollars a été affecté à 14 pays, soit une augmentation importante par rapport à 2012. Cette augmentation a été en grande partie rendue possible par le fait que le Fonds a étendu son soutien à la phase de conception des programmes au niveau des pays et que les priorités ont été mieux définies lors de l'établissement du plan de travail. Cinquante-sept pour cent des fonds alloués l'ont été à des pays inscrits au programme de la Commission de consolidation de la paix et quatre pays (le Myanmar, le Niger, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Somalie) ont été officiellement admis à bénéficier d'allocations du Fonds. Celui-ci a organisé son tout premier atelier mondial à l'intention des experts travaillant sur le terrain, qui a été l'occasion d'accroître son efficacité en instituant de nouvelles directives relatives au dépôt des demandes.

Pour l'avenir, l'examen périodique demandé par l'Assemblée générale et réalisé en juillet 2013 sera utile en 2014 à la révision du plan stratégique du Fonds.

En 2013, les contributions versées par les donateurs, parmi lesquels figurent 18 États Membres, se sont élevées à 40,8 millions de dollars, la base de financement du Fonds allant en s'élargissant. Au vu des résultats de l'examen mené en 2013, le Fonds espère reconstituer ses ressources de façon substantielle à la prochaine réunion annuelle des parties prenantes, qui doit avoir lieu en juin 2014.





### I. Introduction

1. Le sixième rapport annuel, qui porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, a été établi conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/282. Il sera complété par un rapport annuel de synthèse plus détaillé sur les activités menées au titre du Fonds pour la consolidation de la paix, dont le thème sera présenté conjointement par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. On trouvera des renseignements complémentaires à l'adresse www.unpbf.org.

# II. Résultats mondiaux et enseignements tirés de l'expérience

- 2. En 2013, le Fonds pour la consolidation de la paix a déboursé 86,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation importante par rapport à l'année précédente. Ces ressources ont permis de financer des programmes intégrés en matière de politiques, de sécurité et de développement destinés à consolider la paix et à éviter les conflits violents dans 22 pays. Les initiatives soutenues par le Fonds pour la consolidation de la paix sont le fruit d'une étroite collaboration entre les différents gouvernements, les organismes des Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix et les acteurs de la société civile des pays concernés.
- 3. L'augmentation du niveau des décaissements a été en grande partie rendue possible par le fait que le Fonds a étendu son soutien à la phase de conception des programmes à l'échelle des pays et que les priorités ont été davantage définies lors de l'établissement du plan de travail. Au Kirghizistan et au Yémen, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a déployé des effectifs et eu recours aux vidéoconférences pour aider les Nations Unies et les autorités nationales à analyser les conflits et à définir les programmes. L'équipe du Fonds a également contribué, avec la Commission de consolidation de la paix, à la définition de priorités pour le Libéria et le Burundi. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, une mission conjointe organisée par le Département des affaires politiques et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a participé à la mise en place du Comité directeur national pour la consolidation de la paix, qui sera chargé de superviser l'allocation des ressources émanant du Fonds. Le Bureau s'est appuyé sur des partenariats avec la Fondation PeaceNexus et l'organisation Interpeace pour planifier les programmes menés au Kirghizistan, au Niger et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- 4. Le Fonds a continué de sélectionner les pays susceptibles de bénéficier de son concours en donnant la priorité à deux types de situation : immédiatement après la conclusion d'un accord de paix ou une transition politique, lorsqu'une intervention rapide s'impose; et, à moyen terme, lorsque les gouvernements se montrent déterminés à relever les défis liés à la consolidation de la paix.
- 5. Le Fonds accorde la priorité aux pays inscrits au programme de la Commission de consolidation de la paix. Pour ce qui est des pays concernés en 2013, le Fonds a progressé sur deux grands fronts. Il a d'une part fait davantage usage de la marge de manœuvre dont il dispose pour aider les pays en crise. Le mécanisme de financement des interventions rapides a en particulier été sollicité aux fins des activités prioritaires déterminées par les représentants spéciaux du Secrétaire

général, en République centrafricaine, en Guinée et en Guinée-Bissau, pour faciliter le retour à l'ordre constitutionnel. Le Fonds a d'autre part subordonné en priorité l'octroi de ses fonds au Burundi, au Libéria et en Sierra Leone à l'existence de plans nationaux de développement d'un nouveau genre, dont le dénominateur commun est qu'ils privilégient davantage la gouvernance et la consolidation de la paix. Au Libéria et au Burundi, le Fonds encourage les comités directeurs pour la consolidation de la paix existants à se réorganiser pour s'intégrer aux mécanismes de gouvernance de ces nouvelles stratégies nationales.

- 6. En 2013, le Fonds a octroyé de nouveaux financements à 14 pays au total, mais beaucoup d'autres bénéficient de programmes en cours, et les résultats ne sont souvent perceptibles que dans une phase ultérieure de l'exécution, voire après la clôture des projets. Le Fonds procède à une évaluation systématique des résultats obtenus (voir sect. IV), mais la confiance de la population dans les institutions publiques reste l'un des principaux critères d'appréciation de la réussite des programmes. Un exemple à cet égard est celui du Libéria, où des enquêtes d'opinion ont révélé que les services de sécurité bénéficiaient d'une meilleure considération dans les comtés desservis par un nouveau centre pour la justice et la sécurité, qui est financé par le Fonds. Il s'agit d'une réalisation importante, qui montre également que le renforcement des institutions demande du temps : les résultats ne sont en effet tangibles qu'aujourd'hui, alors que le premier rapport du Secrétaire général concernant cette décision remonte à 2010.
- 7. En septembre 2013, le Fonds a examiné les progrès effectués dans le cadre de sa nouvelle stratégie consistant à donner la priorité à certains pays, et en a tiré plusieurs enseignements. Tout d'abord, l'aide supplémentaire apportée au stade de la conception des programmes portait ses fruits. Ensuite, la mesure dans laquelle les acteurs au niveau de chaque pays qu'il s'agisse des partenaires nationaux ou des partenaires de développement maîtrisent la consolidation de la paix en tant que principe fondamental était un facteur déterminant en termes d'aisance et de qualité de la conception des programmes. Dans les pays inscrits au programme de la Commission, le niveau des connaissances en matière de consolidation de la paix était considérablement plus élevé. Le rôle moteur joué par l'ONU a également été crucial. Lorsque les représentants du Secrétaire général ou les coordonnateurs résidents étaient très activement impliqués dans un programme de consolidation de la paix, les activités du Fonds progressaient plus rapidement.

# Rôle de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans la consolidation de la paix

8. Le Fonds pour la consolidation de la paix s'efforce d'atteindre l'objectif que le Secrétaire général a fixé, qui consiste à consacrer au moins 15 % des financements à des projets dont le principal objectif est l'égalité entre les sexes. Toutefois, bien que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ait approuvé de très nombreux projets centrés sur cette problématique, 7,4 % seulement des fonds alloués en 2013 correspondaient à cet objectif, alors qu'ils avaient atteint 10,8 % en 2012, en grande partie grâce à l'initiative du Fonds visant à promouvoir l'égalité des sexes. Ces chiffres mettent en évidence l'intérêt d'une démarche volontariste. Afin de stimuler la demande, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a intensifié son assistance technique aux différents partenaires, notamment en lui accordant une plus large part dans les nouvelles directives relatives au Fonds pour la consolidation de la paix et en lançant, en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des

14-21962 3/26

sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), un nouveau programme de formation qui a été mis à l'essai au mois de juin avec 30 professionnels issus de 18 pays. Le Bureau d'appui a en outre organisé au cours de la période considérée un examen thématique sur l'égalité des sexes et la consolidation de la paix portant à la fois sur les questions de politique générale et sur la pratique du Fonds, qui devrait déboucher en février 2014 sur la formulation de recommandations.

#### Portefeuille mondial

- Pour la période 2011-2013, le Fonds pour la consolidation de la paix s'est fixé comme objectif d'allouer 100 millions de dollars par an. En 2013, un total de 86,7 millions de dollars a été affecté à 14 pays (voir tableau 1). Cinquante-sept pour cent des financements accordés l'ont été à des pays inscrits au programme de la Commission de consolidation de la paix, et quatre nouveaux pays (le Myanmar, le Niger, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Somalie), qui ont été officiellement admis à bénéficier de l'aide du Fonds, vont recevoir plus de 3 millions de dollars. Le cas du Mali sera prochainement examiné. Une aide du mécanisme de financement des interventions rapides a été accordée à la Bosnie-Herzégovine, et la Colombie pourrait également recevoir une subvention. Au Soudan et en Ouganda, des programmes sont en voie d'achèvement. Le Fonds continue de s'efforcer de limiter son action à 20 pays au maximum et à financer divers organismes, fonds et programmes des Nations Unies (voir tableau 2). Le Programme des Nations Unies pour le développement a créé cette année un précédent intéressant en entreprenant un examen de toutes celles de ses activités qui sont financées par le Fonds pour la consolidation de la paix. Environ trois quarts du total des sommes allouées ont bénéficié à des pays où une présence des Nations Unies a été mandatée par le Conseil de sécurité, qui sont dans la majorité des cas des pays où sont déployées des missions politiques spéciales.
- 10. Les donateurs ont versé 40,8 millions de dollars en 2013 (voir fig. ci-dessous). Avec 18 États Membres donateurs, le Fonds bénéficie toujours d'une large base de financement, et la baisse enregistrée par rapport aux années précédentes est probablement le signe de sa bonne santé financière au début de l'année. Cependant, compte tenu de l'augmentation des financements accordés en 2013, des résultats de l'examen de 2013 et de l'élaboration d'un nouveau plan stratégique applicable dès le milieu de l'année, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix entend reconstituer substantiellement le Fonds en 2014. Les projections laissent déjà espérer une augmentation des dons, qui n'empêchera pas le Fonds de mener une campagne active pour mobiliser des contributions plus importantes.

Tableau 1 Financements du Fonds pour la consolidation de la paix en 2013, par pays et par catégorie

(En millions de dollars des États-Unis)

			Financements		
	Date d'approbation du plan des priorités	Total des financements à ce jour	Mécanisme de financement des interventions rapides	Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix	Total
Pays inscrits au progra de consolidation de la p	mme de la Commission paix				
Burundi	Février 2008, mai 2011	49,2			
Guinée	Avril 2009, décembre 2011 et 2013 (plans multiples)	56,9	1,5	23,6	25,1
Guinée-Bissau	Juin 2008, janvier 2011	26,2	2,4		2,4
Libéria	Février 2008, mai 2011, octobre 2013	51,8		15,0	15,0
République centrafricaine	Juin 2008, février 2010	36,8	3,4		3,4
Sierra Leone	Octobre 2008, décembre 2010	50,1	3,1		3,1
Total partiel		271,0	10,4	38,6	49,0
Pays non inscrits au pr de consolidation de la p	ogramme de la Commission paix	1			
-					
Bosnie-Herzégovine		2,0	2,0		2,0
_	Décembre 2008, mai 2013	2,0 11,9	2,0	2,5	· ·
Bosnie-Herzégovine	Décembre 2008, mai 2013 Juillet 2008		2,0	2,5	· ·
Bosnie-Herzégovine Comores		11,9	2,0	2,5	· ·
Bosnie-Herzégovine Comores Côte d'Ivoire	Juillet 2008	11,9 18,6	2,0	2,5	· ·
Bosnie-Herzégovine Comores Côte d'Ivoire Guatemala	Juillet 2008	11,9 18,6 11,0	2,0	2,5	· ·
Bosnie-Herzégovine Comores Côte d'Ivoire Guatemala Haïti	Juillet 2008	11,9 18,6 11,0 3,8	2,0	2,5 15,0	2,5
Bosnie-Herzégovine Comores Côte d'Ivoire Guatemala Haïti Kenya	Juillet 2008 Novembre 2010	11,9 18,6 11,0 3,8 1,0			· ·
Bosnie-Herzégovine Comores Côte d'Ivoire Guatemala Haïti Kenya Kirghizistan	Juillet 2008 Novembre 2010	11,9 18,6 11,0 3,8 1,0 25,1			2,5
Bosnie-Herzégovine Comores Côte d'Ivoire Guatemala Haïti Kenya Kirghizistan Liban	Juillet 2008 Novembre 2010	11,9 18,6 11,0 3,8 1,0 25,1 3,0			2,5
Bosnie-Herzégovine Comores Côte d'Ivoire Guatemala Haïti Kenya Kirghizistan Liban Libye	Juillet 2008 Novembre 2010	11,9 18,6 11,0 3,8 1,0 25,1 3,0 2,4	0,1		2,5
Bosnie-Herzégovine Comores Côte d'Ivoire Guatemala Haïti Kenya Kirghizistan Liban Libye Myanmar	Juillet 2008 Novembre 2010 Septembre 2013	11,9 18,6 11,0 3,8 1,0 25,1 3,0 2,4 3,6	0,1		2,5 15,1 2,1
Bosnie-Herzégovine Comores Côte d'Ivoire Guatemala Haïti Kenya Kirghizistan Liban Libye Myanmar Népal	Juillet 2008 Novembre 2010 Septembre 2013	11,9 18,6 11,0 3,8 1,0 25,1 3,0 2,4 3,6 18,9	0,1		2,5 15,1 2,1
Bosnie-Herzégovine Comores Côte d'Ivoire Guatemala Haïti Kenya Kirghizistan Liban Libye Myanmar Népal Niger	Juillet 2008 Novembre 2010 Septembre 2013 Juillet 2008, mai 2012	11,9 18,6 11,0 3,8 1,0 25,1 3,0 2,4 3,6 18,9 3,0	0,1		2,5 15,1 2,1 3,0
Bosnie-Herzégovine Comores Côte d'Ivoire Guatemala Haïti Kenya Kirghizistan Liban Libye Myanmar Népal Niger Ouganda Papouasie-Nouvelle-	Juillet 2008 Novembre 2010 Septembre 2013 Juillet 2008, mai 2012	11,9 18,6 11,0 3,8 1,0 25,1 3,0 2,4 3,6 18,9 3,0 15,0	0,1 2,1 3,0		2,5 15,1 2,1 3,0
Bosnie-Herzégovine Comores Côte d'Ivoire Guatemala Haïti Kenya Kirghizistan Liban Libye Myanmar Népal Niger Ouganda Papouasie-Nouvelle-Guinée République	Juillet 2008 Novembre 2010 Septembre 2013 Juillet 2008, mai 2012 Août 2010	11,9 18,6 11,0 3,8 1,0 25,1 3,0 2,4 3,6 18,9 3,0 15,0 0,2	0,1 2,1 3,0		2,0 2,5 15,1 2,1 3,0 0,2

14-21962 **5/26** 

			Financements		
	Date d'approbation du plan des priorités	Total des financements à ce jour	Mécanisme de financement des interventions rapides	Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix	Total
Soudan		12,5			
Soudan du Sud	Février 2013	14,5		10,0	10,0
Tchad		4,8			
Timor-Leste		1,0			
Yémen		5,6	2,6		2,6
Examen de 2013		0,2	0,2		0,2
Total partiel		185,1	10,2	27,5	37,7
Total		456,1	20,6	66,1	86,7

Source : Bureau d'appui à la consolidation de la paix, décembre 2013.

 $Figure \\ Ressources \ du \ Fonds \ pour \ la \ consolidation \ de \ la \ paix \ et \ montants \ allou\'es \\ aux \ pays \ (2006-2015), \ (p) = pr\'evisions$ 

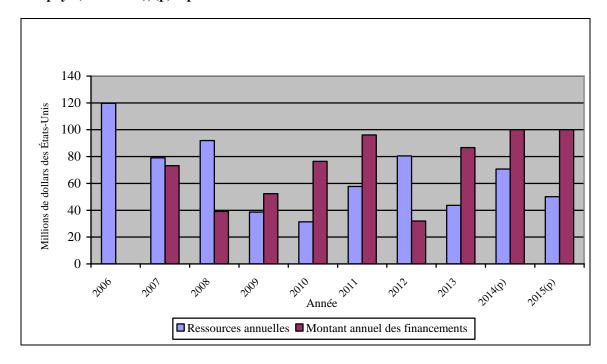


Tableau 2
Fonds pour la consolidation de la paix – Transferts à destination des organismes des Nations Unies et dépenses de ces organismes pour la période 2010-2012

(En millions de dollars des États-Unis)

	Transferts		Dépenses			
	2011	2012	2013	2011	2012	2013*
FAO	4,29	1,18	0,37	1,76	3,42	1,93
OIT	0,70	3,47	1,31	1,28	0,75	
IOM	1,43	3,19	1,80	2,76	2,41	
FENU	_	_	_	_	0,35	
ONU-Habitat	2,00	0,29	2,48	(0,01)	1,28	
ONUDC	0,74	_	0,92	0,18	0,17	
PNUE	_	_	0,19	_	_	
UNESCO	0,62	(0,01)	2,43	0,85	0,62	
FNUAP	1,64	0,95	0,94	3,64	2,81	
HCDH	2,47	0,60	2,20	1,87	1,97	
HCR	8,68	0,72	1,87	8,88	3,13	
UNICEF	6,08	5,13	9,65	6,95	7,07	
ONUDI	0,90	_	0,90	0,71	0,53	0,36
ONU-Femmes	1,07	2,32	6,86	0,54	0,65	0,92
UNOPS	4,63	_	8,94	6,87	4,71	1,52
UNRWA	1,42	_	_	_	0,73	
PAM	2,41	_	_	2,23	0,83	
PNUD	35,27	18,57	34,71	24,64	27,23	15,20
OMS	_	_	0,07		-	
DAP	6,27	2,31	0,77	_	2,18	
DOMP	_	0,55	0,29	-	-	
Total	80,61	39,27	76,70	63,16	60,84	19,93

Source : Portail du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, données financières du Fonds pour la consolidation de la paix (janvier 2014).

Acronymes: FAO: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
OIT: Organisation internationale du Travail; OMI: Organisation maritime internationale;
FENU: Fonds d'équipement des Nations Unies; ONU-Habitat: Programme des Nations
Unies pour les établissements humains; ONUDC: Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime; PNUE: Programme des Nations Unies pour l'environnement;
UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
FNUAP: Fonds des Nations Unies pour la population; HCDH: Haut-Commissariat des
Nations Unies aux droits de l'homme; HCR: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les

(Voir suite des notes du tableau 2 page suivante)

14-21962 7/26

<sup>\*</sup> Pour certains organismes, les chiffres sont provisoires (ils concernent la période allant de janvier à septembre).

(Suite des notes du tableau 2)

réfugiés; UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'enfance; ONUDI: Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; ONU-Femmes: Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; UNOPS: Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets; UNRWA: Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; PAM: Programme alimentaire mondial; PNUD: Programme des Nations Unies pour le développement; OMS: Organisation mondiale de la Santé; DAP: Département des affaires politiques; DOMP: Département des opérations de maintien de la paix.

# III. Pays dans lesquels le Fonds pour la consolidation de la paix est actif

# A. Pays inscrits au programme de la Commission de consolidation de la paix

Burundi : parer aux risques qui pèsent sur la consolidation de la paix avant la tenue des prochaines élections (2015)

- 11. La première intervention du Fonds pour la consolidation de la paix au Burundi remonte au début 2007, avec l'octroi d'un premier financement de 40 millions de dollars étalé sur trois ans. Un deuxième financement de 9,2 millions de dollars, également sur trois ans, a été accordé en 2011, qui privilégie la réinsertion des déplacés, des réfugiés rapatriés et des ex-combattants dans les provinces de Bubanza, Cibitoke et Bujumbura Rural, toutes trois situées dans le nord-ouest du pays où les hostilités menaçaient de reprendre en raison de l'extrême pauvreté, des tensions qui règnent entre les divers groupes et des mouvements transfrontaliers entre le Burundi et la République démocratique du Congo. Au début 2013, en partenariat avec la Commission de consolidation de la paix, le Fonds a entamé un dialogue avec le Bureau des Nations Unies au Burundi et le Gouvernement burundais en vue du lancement d'un troisième cycle de financement s'inscrivant dans le cadre d'un engagement commun en faveur de la consolidation de la paix dans le pays.
- 12. Les données issues d'une étude menée en novembre 2013 dans les provinces ciblées par le Fonds donnent à penser que les deux premiers cycles de financement ont porté leurs fruits, puisqu'une écrasante majorité des personnes interrogées (96 %) a déclaré que les relations entre groupes s'étaient améliorées au cours des six années correspondantes. Un ensemble de projets exécutés dans le cadre du deuxième cycle de financement et par l'intermédiaire du PNUD, du FNUAP, de la FAO, du HCR, de l'OIT et d'ONU-Femmes, a permis de revitaliser les secteurs productifs, d'améliorer les services de base, d'accroître l'accès au logement et de régler des litiges fonciers, ainsi que d'assurer aux populations vulnérables une formation et un soutien matériel propices à la création de revenus. La troisième tranche de financement fait fond sur les résultats obtenus en s'attachant aux quatre axes stratégiques prioritaires suivants : a) le dialogue politique et la cohésion sociale; b) la participation des jeunes à la vie politique et sociale; c) l'exercice démocratique des droits de l'homme; et d) le règlement pacifique des litiges fonciers. Le Fonds prévoit de présenter le nouveau plan des priorités en janvier 2014.

République centrafricaine : faire face à la reprise de la violence

- 13. En 2013, la République centrafricaine a de nouveau sombré dans la crise. Lorsque celle-ci a éclaté, le Fonds avait déjà investi plus de 30 millions de dollars en faveur de la consolidation de la paix dans le pays, venus s'ajouter à d'autres initiatives de l'ONU et de la communauté internationale. Si certains projets ont permis des progrès, il faut admettre que le résultat d'ensemble n'a pas été concluant. Il convient donc de redoubler d'efforts et d'adopter des méthodes différentes.
- 14. Au début 2013, le Fonds pour la consolidation de la paix avait peu de projets en cours d'exécution en République centrafricaine du fait que les fonds alloués antérieurement avaient déjà été largement utilisés. Ne subsistaient que la construction de casernes dans l'est du pays, déjà très en retard avant la crise, et un projet de réinsertion des ex-combattants dans le nord-ouest, lancé en 2012 et sur le point d'être achevé. En mars 2013, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a suspendu ses activités à la suite du changement anticonstitutionnel de gouvernement.
- 15. Au second semestre, la seule voie de règlement pacifique à la crise était le dispositif de transition mis en place. C'est pourquoi, sur les instances du Représentant spécial du Secrétaire général et avec l'appui de la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a accepté, au mois de septembre, de financer en collaboration avec l'Union européenne le rétablissement des capacités fonctionnelles des postes de police et de gendarmerie. Après la flambée de violence en décembre 2013, le Fonds a alloué la somme de 0,9 million de dollars au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour permettre le déploiement de spécialistes des droits de l'homme auprès du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), à l'appui de la résolution 2121 (2013) du Conseil de sécurité et de mon nouveau plan d'action intitulé « Les droits avant tout ».

Guinée : parer aux risques qui pèsent sur la paix

16. Depuis l'inscription de la Guinée au programme de la Commission de consolidation de la paix, en 2011, le Fonds a consacré à ce pays une aide cumulée de 39 millions de dollars, destinée à trois domaines : a) la réforme du secteur de la sécurité; b) la réconciliation nationale; et c) l'emploi des jeunes et des femmes. La Guinée participe également à l'initiative de promotion de l'égalité des sexes, dans le cadre de laquelle le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF, en collaboration avec les forces du secteur de la sécurité, s'emploient à lutter contre la violence à motivation sexiste et à faciliter l'accès des femmes aux responsabilités. En 2013, le Fonds a utilisé toute la panoplie des instruments dont il dispose pour promouvoir la paix, en mobilisant avec rapidité et souplesse le mécanisme de financement des interventions rapides pour apaiser la crise politique liée aux élections législatives, et en approuvant un nouveau financement de 15,3 millions de dollars au titre du mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix. Cette aide est essentielle pour la Guinée, seul pays inscrit au programme de la Commission de consolidation de la paix où les Nations Unies n'ont pas de mission mandatée par le Conseil de sécurité, et où l'aide au développement est comparativement plus faible qu'ailleurs.

14-21962 **9/26** 

- 17. En couvrant les besoins financiers les plus importants, en s'employant à éliminer les sources de tension et en appuyant les efforts de médiation de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, le Fonds a contribué à ce que les élections du 28 septembre se déroulent généralement dans le calme. Plus précisément, les projets menés en partenariat avec le PNUD, le National Democratic Institute et l'International Foundation for Electoral Systems, visaient à créer un environnement propice aux élections en favorisant la confiance entre les partis politiques, en renforçant le contrôle exercé par la société civile et par les femmes, en déployant des forces de sécurité spéciales et en encourageant le règlement des différends par la voie juridique plutôt que par la violence. Les fonds alloués ont en outre permis d'appuyer des initiatives destinées à prévenir les conflits entre communautés, en collaboration avec l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes et le West Africa Network for Peacebuilding et d'ouvrir des bureaux de vote supplémentaires en collaboration avec l'ONUCI pour répondre aux préoccupations de l'opposition politique. L'investissement total consenti par le Fonds, soit un peu plus de 9 millions de dollars, a contribué de façon non négligeable à l'acceptation des résultats par tous les partis politiques, à l'exception d'un seul, à la constitution d'un parlement, et à l'absence de tout désordre violent. Le Fonds a par ailleurs réussi à lever des fonds supplémentaires pour combler les déficits les plus graves et, surtout, pour appuyer les efforts déployés par les Nations Unies afin de sortir de l'impasse politique qui, en retardant les élections, avait déclenché les violences.
- 18. Pour soutenir la consolidation de la paix après les élections, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé, le 6 décembre 2013, un nouveau financement de 15,3 millions de dollars privilégiant deux domaines jusqu'alors considérés comme moins prioritaires, à savoir la réconciliation nationale et l'emploi des jeunes et des femmes. Ces derniers seront aidés dans le cadre d'un partenariat avec la Banque mondiale, au titre de son programme d'appui aux travaux publics. Le Fonds participera à hauteur de 2 millions de dollars à un programme d'un coût de 25 millions de dollars pour faciliter l'instauration d'un système de protection sociale profitable, dont environ 500 000 personnes vulnérables devraient bénéficier.

#### Guinée-Bissau : encourager la transition et favoriser les élections

- 19. Après le coup d'État militaire d'avril 2012, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a suspendu son aide, dont le montant s'élevait à 16,8 millions de dollars. Bien que l'ordre constitutionnel n'ait pas encore été complètement rétabli, la situation politique a évolué favorablement, notamment grâce à l'adoption par le Parlement du pacte sur un régime de transition, à la constitution, au mois de juin, d'un gouvernement plus ouvert et à l'élargissement du consensus sur la date des élections.
- 20. Pour tirer parti de cette évolution positive et donner suite aux recommandations formulées par la mission menée conjointement, en décembre 2012, par l'Union africaine, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'ONU, puis par une mission d'assistance technique déployée par les Nations Unies en mars 2013, ainsi qu'à la demande de mon Représentant spécial pour la Guinée-Bissau, le Fonds a partiellement relancé son programme de financement. L'exécution des projets relevant du mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix reprendra lorsque l'ordre constitutionnel sera pleinement rétabli, et le Bureau d'appui à la

consolidation de la paix dégagera jusqu'à 5 millions de dollars pour financer les projets relevant du mécanisme de financement des interventions rapides destinés à faciliter le processus de transition et l'instauration de conditions propices à la tenue d'élections. Ces fonds serviront à financer la création d'une commission de planification stratégique de haut niveau qui bénéficiera de l'aide conjointe du Département des affaires politiques et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS); la mise en œuvre de mesures en faveur de l'emploi des femmes et des jeunes, avec le concours du PNUD; et l'organisation des prochaines élections, l'accent étant mis sur la sécurité et la couverture médiatique, en collaboration avec le BINUGBIS. Dans l'intervalle, l'initiative de promotion de l'égalité des sexes axée sur l'émancipation économique des femmes a redémarré au mois de juillet.

Libéria : accroître la sécurité et l'accès à la justice et promouvoir la réconciliation

- 21. La Commission de consolidation de la paix a inscrit le Libéria à son programme en 2010 et le Fonds a depuis lors mis l'accent sur la justice, la sécurité et la réconciliation, priorités arrêtées d'un commun accord par le Gouvernement et la Commission. Dans le domaine de la justice et de la sécurité, le Fonds finance la création de cinq centres régionaux pour la justice et la sécurité. Le premier centre, ouvert à Gbarnga grâce à une subvention de 5,3 millions de dollars, et dont le PNUD et l'UNOPS assurent le fonctionnement, est presque entièrement opérationnel et a déjà obtenu des résultats, l'Unité d'appui de la police étant intervenue efficacement en 2013 dans 18 incidents touchant à la sécurité, contre 11 en 2012. Selon l'enquête de satisfaction menée en août 2013 par le Gouvernement libérien auprès de notables, ce programme aurait permis de sauver des vies dans le comté de Lofa; 2,5 millions de dollars ont été débloqués pour chacun des deux nouveaux centres, dans le sud-est du pays, et il a été décidé que, compte tenu des enseignements tirés du précédent programme, les services auraient, lors des premières phases de la mise en œuvre, priorité sur les travaux. Le Gouvernement consacrera en outre 500 000 dollars de son budget d'équipement à chacun des deux centres, dont il couvrira également les dépenses renouvelables.
- 22. En ce qui concerne la réconciliation, un autre mécanisme de résolution des différends fonciers, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et conçu par la Commission foncière et ONU-Habitat, offre aux habitants les services plus accessibles, plus fiables et d'un meilleur rapport coût-efficacité dont ils ont besoin. Chaque semaine, entre 100 et 125 personnes se rendent dans les cinq centres de coordination des opérations foncières qui s'efforcent, par l'intermédiaire des chefs traditionnels, des responsables locaux, des représentants de l'appareil judiciaire et des responsables des organisations de femmes et de jeunes, d'offrir un guichet unique pour trouver des modes non traditionnels de règlement des différends fonciers. Les centres de coordination foncière ont reçu la première année 148 dossiers, dont 17 ont à ce jour été clos. Le Président de la Commission foncière estime que le succès initial de cette initiative a incité de nouveaux donateurs à participer à son financement.
- 23. Le 3 octobre 2013, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé un financement supplémentaire de 15 millions de dollars, en parfaite adéquation avec le Programme de transformation du Gouvernement. Cette contribution permet de donner un coup de fouet à la mise en œuvre de la feuille de route pour la

14-21962 11/26

promotion de la réconciliation nationale, lancée en juin 2013, et de mettre l'accent sur la gestion des conflits au moyen d'initiatives prises au niveau communautaire, tels que le programme Palava Hut et les mécanismes de règlement des conflits axés sur les femmes (« huttes de la paix »), une gestion des terres et des ressources naturelles qui tienne compte des situations de conflit, les moyens de subsistance durables et la réforme constitutionnelle et juridique. Les principaux partenaires d'exécution de ce projet sont le PNUD, ONU-Habitat, l'UNICEF et ONU-Femmes.

Sierra Leone : continuer à soutenir la consolidation de la paix pendant la relève du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

- 24. Le Fonds a accordé 47 millions de dollars à la Sierra Leone entre 2006, date à laquelle ce pays a été inscrit au programme de la Commission de consolidation de la paix, et la fin de l'année 2012. Les élections ayant été organisées avec succès pour la troisième fois depuis la fin du conflit, le Conseil de sécurité a salué le rôle utile de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds et prorogé une dernière fois (jusqu'au 31 mars 2014) le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), qu'il a prié d'axer ses activités sur la facilitation du dialogue politique de façon à prévenir les conflits, notamment en apportant un appui au Gouvernement, surtout en ce qui concerne le projet de révision de la Constitution, le secteur de la sécurité ainsi que la consolidation et la pérennisation des institutions des droits de l'homme. Ces priorités sont compatibles avec le Programme pour la prospérité du Gouvernement sierra-léonais, lancé en juin 2013 et mis en œuvre par le BINUCSIL.
- 25. Le Fonds a été sollicité pour combler les déficits de financement et permettre la mise en œuvre des activités liées à ces priorités. Compte tenu du délai très court qui est prévu pour le retrait du BINUCSIL, le mécanisme de financement des interventions rapides a débloqué à la fin de l'année 2013 des ressources réservées au lancement : a) de la première phase de la révision de la Constitution (298 061 dollars), mise en œuvre par le BINUCSIL; et b) des réformes du secteur de la sécurité (2 780 000 dollars), mises en œuvre par le PNUD, dont le but est de favoriser la mise en place d'institutions efficaces et responsables pour améliorer la sécurité des citoyens. Ce dernier projet a bénéficié du soutien du centre de coordination mondial pour les activités policières, judiciaires et pénitentiaires. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix met actuellement la dernière main à deux autres projets, respectivement consacrés à la prévention des conflits (en collaboration avec le PNUD) et aux droits de l'homme (en collaboration avec le HCDH).
- 26. La Commission de consolidation de la paix poursuivra son action tout au long de 2014, après la fin du mandat du BINUCSIL. À l'occasion d'une mission d'évaluation de la consolidation de la paix menée à la fin 2013, les partenaires en Sierra Leone ont demandé au Fonds d'envisager d'autres financements pour permettre à la Commission de poursuivre ses activités, qui seront orientées vers les objectifs du Programme pour la prospérité relatifs à la justice, à la paix et à la sécurité.

## B. Autres pays bénéficiaires

Bosnie-Herzégovine : promouvoir la réconciliation et instaurer un climat de confiance

27. Durant l'été 2012, les trois membres de la présidence commune de Bosnie-Herzégovine ont fait appel à moi pour que l'Organisation des Nations Unies contribue à promouvoir la réconciliation et à instaurer un climat de confiance. Vingt ans après la guerre, la consolidation de la paix n'est pas achevée, et des signes inquiétants donnent à penser que les relations interethniques ne s'améliorent pas. Dans ce contexte, en novembre 2013, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a alloué 2 millions de dollars à un projet de dialogue pour l'avenir exécuté par le PNUD, l'UNICEF et l'UNESCO qui vise à promouvoir la coexistence et la diversité en Bosnie-Herzégovine. Il a à cet égard prié le Département des affaires politiques d'appuyer activement les efforts déployés par l'équipe de pays des Nations Unies. Une mission conjointe du Département des affaires politiques et du Bureau d'appui mise sur pied à Sarajevo en décembre a souligné qu'il était important a) que la présidence continue de se mobiliser et b) que les diverses activités de projet, qui ont notamment pour objectif d'accroître la sensibilisation des jeunes, de créer davantage d'espaces de dialogue interethnique et de lancer des campagnes médiatiques, privilégient les possibilités d'action réelles qui peuvent enrayer l'isolement croissant des groupes ethniques.

Tchad: prévenir les conflits par la coexistence pacifique

28. En 2013, les efforts de consolidation de la paix déployés au Tchad ont continué de porter sur les conflits intra et intercommunautaires, notamment dans les zones violentes limitrophes de la Libye et du Soudan. Le projet de prévention des conflits par la stabilisation des communautés au Tchad, exécuté par l'OIM et le PNUD et financé par le Fonds à hauteur de 2 millions de dollars, appuie des programmes de coexistence pacifique et de résolution des conflits, notamment les activités rémunératrices considérées comme des dividendes de la paix. Dans le cadre de ce projet ont été créés 13 comités de consolidation de la paix régionaux et locaux qui s'adressent à une population de 1 million de personnes, dont 48 000 rapatriés de Libye. À ce jour, le projet a permis de favoriser un dialogue accru au niveau communautaire, grâce auquel des chefs de communautés auparavant ennemis ont engagé des discussions régulières sur des questions relatives aux conflits. Il est également établi que les femmes participent davantage aux activités de dialogue.

Comores: consolider la paix

29. En dépit de la stabilité politique relative qui règne dans l'Union des Comores depuis le transfert de pouvoirs opéré en 2011, l'équilibre politique demeure fragile et il apparaît justifié de poursuivre les efforts de réconciliation nationale, ce qu'ont souligné les autorités du pays. En avril 2012, le Président Ikililou Dhoinin m'a écrit pour solliciter une aide supplémentaire de la part de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix. En juillet 2013, le Fonds a donc approuvé l'affectation d'un montant de 2,5 millions de dollars, qui s'ajoute aux 9 millions de dollars octroyés en 2009 et permettra de financer les activités liées au rôle des femmes dans la consolidation de la paix, à la réforme du secteur de la sécurité, à l'instruction civique et à la formation professionnelle des jeunes à risque. Ce financement permettra également d'apporter un appui ciblé au renforcement des

14-21962 13/26

capacités du Gouvernement en matière de consolidation de la paix. Cette initiative de renforcement des capacités bénéficiera des services d'un conseiller international pour la paix et le développement qui seront conjointement financés par le Fonds et par le programme conjoint de prévention des conflits du Département des affaires politiques et du PNUD.

République démocratique du Congo : examiner pour l'avenir les enseignements tirés de l'expérience du Fonds pour la consolidation de la paix

- 30. En 2009, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a alloué 20 millions de dollars à la consolidation de la paix dans l'est de la République démocratique du Congo afin d'appuyer le programme de reconstruction des zones de conflit armé dans cette région mis en place par le Gouvernement (plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé) et la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. En juillet 2013, une évaluation indépendante a permis de constater que le Fonds avait joué un rôle important dans la mobilisation en faveur de ces deux initiatives. La plupart des projets ont été considérés comme utiles à la stabilisation et à la consolidation de la paix, et un peu plus de la moitié d'entre eux ont atteint leurs objectifs immédiats. Les réalisations enregistrées en 2013 sont notamment la construction et la rénovation de cinq tribunaux de paix, le déploiement de 13 fonctionnaires de justice et la construction de quatre prisons.
- 31. En dépit de la réussite de certaines activités, la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et le Fonds pour la consolidation de la paix ont eu des difficultés à influer de façon concrète sur la paix. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a d'emblée expressément reconnu les risques, et l'évaluation a montré que l'efficacité des activités financées par le Fonds était encore entravée par le fait que les liens entre ces activités et le dialogue politique national et le processus de paix n'étaient pas suffisamment clairs et que le Gouvernement et l'ONU étaient insuffisamment associés au processus de stabilisation. En 2014, le Fonds envisagera d'intensifier son assistance à la République démocratique du Congo conformément à la nouvelle Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, qui est axée sur le dialogue politique.

Côte d'Ivoire : appuyer le rétablissement de l'ordre public et de la sécurité

- 32. Depuis 2011, le Fonds pour la consolidation de la paix a débloqué 11,05 millions de dollars pour aider le Gouvernement ivoirien à apaiser les tensions et à créer un environnement favorable à la consolidation de la paix et à la réconciliation nationale. Ces fonds appuient les efforts déployés par l'ONUCI et les équipes de pays des Nations Unies pour rétablir l'autorité de l'État et la sécurité publique et consolider la réconciliation nationale, qui sont solidement ancrés dans les efforts déployés par le Gouvernement pour consolider la paix et mettre en place son plan national de développement pour 2012-2015.
- 33. Au cours de la dernière année du cycle de financement actuel (2011-2013), le Fonds a contribué à la reconstruction de bâtiments administratifs dans 34 préfectures et sous-préfectures de l'ouest du pays, ce qui a permis de redéployer des fonctionnaires et de rétablir des fonctions essentielles de l'État, ce dont ont

bénéficié 650 000 personnes. La sécurité publique s'est progressivement améliorée dans cette région et à Abidjan grâce à une meilleure prestation des services dans 27 postes de police et gendarmeries desservant 1,5 million de personnes. Fait essentiel, un projet financé par le Fonds et exécuté par l'UNICEF, le FNUAP et le HCR dans 371 communes a permis de sensibiliser 71 % de la population à l'importance de la déclaration rapide des naissances pour réduire les tensions provoquées par les questions de nationalité. L'équipe d'observation des Nations Unies a également constaté que de plus en plus de personnes demandaient aux administrations locales d'intervenir à titre de médiateurs dans les conflits locaux, signe encourageant d'une confiance accrue dans les institutions. Le HCR prend note également de l'augmentation du nombre de réfugiés et de déplacés qui sont rentrés chez eux.

34. Le Fonds a également appuyé les travaux de la Commission Vérité et réconciliation, qui a déployé à l'échelle nationale un réseau de commissions locales en 2013, après avoir démarré lentement en 2012. Il est encore trop tôt pour déterminer l'utilité des travaux de la Commission, mais le Fonds attend avec intérêt les résultats d'une évaluation indépendante de son programme général en 2014.

Guatemala : lutter contre l'impunité et appuyer la justice transitionnelle

- 35. Depuis mai 2011, le Fonds s'emploie à répondre aux priorités en matière de consolidation de la paix grâce à un financement de 10 millions de dollars, en axant ses activités sur le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire et de la police (afin de compléter l'action de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala) et sur la justice transitionnelle, et en faisant appel en particulier aux associations féminines et à la société civile.
- 36. En 2013, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a entrepris deux missions conjointes avec le PNUD pour rattraper les retards dans l'exécution de ces activités, qui sont maintenant en bonne voie. Le PNUD, l'ONUDC et ONU-Femmes ont fourni au ministère public et à la Police nationale civile un appui en matière de renforcement des capacités grâce auquel les techniques d'enquête criminelle ont progressé, permettant ainsi aux enquêteurs de dépasser le cas par cas pour se pencher sur des phénomènes plus larges, comme le féminicide et le démantèlement des réseaux criminels. Le groupe d'analyse criminelle du ministère public a été renforcé grâce au recrutement de 10 analystes, dont les postes seront ensuite financés au titre du budget du ministère public. Il a en outre été créé un service chargé des enquêtes financières composé de 38 membres. Ces progrès ont contribué à faire baisser le taux d'impunité pour les homicides, qui est passé de 95 % en 2010 à 72 % en 2013.
- 37. Le Fonds pour la consolidation de la paix a également soutenu l'action internationale plus large visant à renforcer la justice transitionnelle, dans le cadre de laquelle un grand nombre de victimes exhumées de charniers ont été identifiées grâce aux techniques d'analyse de l'ADN dont le Fonds a financé l'utilisation. En 2013, avec l'appui du Fonds et par l'intermédiaire du PNUD et d'autres donateurs, la Fondation d'anthropologie du Guatemala a identifié les dépouilles de plus de 30 victimes disparues, contribuant ainsi au respect d'un droit fondamental de leur famille et de leurs proches. Le fils d'une femme disparue en 1982 a déclaré :

« Après le massacre, [...] nous avons dû passer deux ans dans les montagnes en compagnie d'autres survivants. Aujourd'hui, je suis comblé. Je félicite et

14-21962 15/26

remercie toutes les organisations participantes, car c'est grâce à elles que j'ai retrouvé ma mère. Tout seul, je n'y serais jamais parvenu. »

Kirghizistan : fournir un appui à plus long terme aux fins de la primauté du droit et de la cohésion sociale

- 38. Le Fonds est venu pour la première fois en aide au Kirghizistan après l'éruption de violence interethnique de 2010, lorsqu'il a alloué 10 millions de dollars aux activités favorisant la transition jusqu'aux élections de novembre 2011. En 2012, le Président Atambaev a demandé une assistance accrue et à plus long terme par l'intermédiaire du mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix du Fonds. En septembre 2013, le Fonds a approuvé un financement de 15,1 millions de dollars pour promouvoir : a) la primauté du droit, la justice et les droits de l'homme; b) l'autonomie à l'échelon local et la consolidation de la paix; et c) l'enseignement multilingue et l'identité civique. À la fin de l'année 2013, neuf projets correspondant à ces trois objectifs avaient été approuvés par le Comité directeur mixte; ils seront exécutés par le HCDH, le HCR, l'ONUDC, le FNUAP, ONU-Femmes, l'UNICEF et le PNUD à partir du début de l'année 2014.
- 39. En 2013, dans la perspective du nouveau financement, le Fonds a mis en pratique sa décision de fournir un appui renforcé au Kirghizistan au cours de la phase de conception. En consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies au Kirghizistan et avec l'appui du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, il a facilité la tenue de consultations approfondies avec de multiples parties prenantes dans le pays pour préciser les priorités recensées par le Président et les traduire en un plan énergique des priorités de consolidation de la paix. À ce titre, il a organisé une mission de conceptualisation préalable avec la participation de l'ancien Président du Groupe consultatif auprès du Fonds, Dan Smith. PeaceNexus, partenaire du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, s'est activement employé à fournir une assistance technique, à contribuer à l'analyse des conflits et à organiser, conjointement avec l'École des cadres du système des Nations Unies, des formations sur l'élaboration de programmes de consolidation de la paix.

Liban : consolider la paix dans les quartiers à problèmes

40. En 2013, le PNUD et ONU-Habitat ont commencé à mettre en œuvre un programme conjoint de 1 million de dollars destiné à renforcer les capacités des collectivités et des services publics en matière de gestion des conflits dans les quartiers à problèmes de Beyrouth et de Saïda. Une cartographie des conflits a été établie dans ces deux villes et le PNUD, le HCR et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ont créé et mis en place une équipe spéciale conjointe des Nations Unies afin d'aider l'armée libanaise à exécuter les volets de son plan quinquennal qui portent sur les interactions entre l'armée et la population civile et les droits de l'homme. Toujours en 2013, l'UNRWA a mobilisé des fonds auprès de l'Union européenne pour mener des activités de suivi afin d'achever un projet consacré à la jeunesse palestinienne précédemment lancé par le Fonds pour la consolidation de la paix. À la fin de l'année 2013, au cours d'une visite de contrôle, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a également commencé à étudier la possibilité d'aider le Liban à gérer le risque d'exacerbation des tensions interconfessionnelles dû à la guerre en République arabe syrienne.

Libye: tirer parti avec souplesse des moyens civils

41. Depuis les troubles civils violents de 2011, les efforts de consolidation de la paix se sont poursuivis malgré les violences d'après conflit entre factions. En 2013, le Fonds n'a mené que deux activités à petite échelle. La première, mise en place dans le cadre du programme de mobilisation des moyens civils des Nations Unies, permet à l'Organisation de déployer rapidement et à court terme des experts civils. Cette activité modulable, à laquelle peuvent recourir les différents organismes présents en Libye, a permis en 2013 de renforcer la capacité de fournir un appui sanitaire et psychosocial aux ex-combattants et à leur famille. Bien qu'innovante, cette initiative a connu des retards, dus en grande partie aux procédures de sélection des projets. La deuxième activité (mise en œuvre par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, le PNUD et ONU-Femmes), lancée en 2012 en tant que projet d'instruction civique en vue des élections, est axée sur la participation des citoyens à l'élaboration de la Constitution.

Mali : favoriser une approche intégrée de l'appui à la consolidation de la paix

42. Après l'organisation réussie d'élections de sortie de crise en juillet 2013, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a lancé avec les membres du Groupe de travail intégré pour le Mali une réflexion informelle sur la possibilité d'appuyer les programmes de consolidation de la paix de manière intégrée. Il a reçu en décembre une demande officielle d'appui à un projet urgent de regroupement de 1 000 excombattants du Mouvement national pour la libération de l'Azawad, toujours armés, aux alentours de la ville de Kidal. Ce projet devait être mené par l'UNOPS dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou. Depuis, le Mali a demandé à être admis au bénéfice d'un financement supplémentaire de la part du Fonds pour la consolidation de la paix. Un appui sera probablement nécessaire dans les domaines suivants : réconciliation nationale, primauté du droit et institutions chargées de la sécurité, restauration de l'autorité de l'État et gouvernance participative, et réintégration des déplacés et des réfugiés. Avec d'autres partenaires, le Bureau d'appui étudie le meilleur moyen de mener une analyse du conflit en vue d'orienter les futurs programmes.

Myanmar : appuyer les programmes mis en place dans les États ethniques du sud-est

- 43. Le Myanmar poursuit activement le processus de paix qu'il a engagé avec les groupes armés ethniques et qui est une composante essentielle de la réconciliation nationale et de la transition politique en cours. Le Fonds pour la consolidation de la paix s'efforce d'aider le Gouvernement à allouer des ressources à ce processus complexe en se servant de ses modalités souples de financement pour appuyer ses activités dans les zones de cessez-le-feu et renforcer l'intégration.
- 44. Au début de l'année 2013, le Fonds a contribué à équiper le Centre du Myanmar pour la paix grâce à l'assistance en matière d'achats (500 000 dollars) fournie par l'UNOPS. En juillet 2013, le Myanmar a été officiellement admis au bénéfice d'un financement de la part du Fonds, ce qui a ouvert la voie à l'obtention d'autres ressources. En août 2013, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé un projet de 1,6 million de dollars qui est exécuté par le HCR, l'UNICEF, l'OIM, ONU-Femmes, l'UNESCO et le PNUD dans les États de Mon et de Kayin,

14-21962 17/26

dans le sud-est du pays. Ce projet est conçu pour favoriser la consolidation de la paix en renforçant la coopération en matière de prestation de services entre les populations et les autorités locales, en promouvant la cohésion sociale et encourageant les jeunes et les médias à participer à la recherche de la paix. En novembre 2013, le Bureau d'appui a entrepris une mission conjointe avec la Banque mondiale pour lancer une initiative de microfinancement destinée à accompagner l'évaluation conjointe des besoins en matière de consolidation de la paix entreprise par le Gouvernement.

45. En 2014, le Fonds pour la consolidation de la paix prévoit d'évaluer la manière dont de nouvelles mesures d'appui pourraient être élaborées en collaboration avec les acteurs nationaux, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar et l'équipe de pays des Nations Unies. La priorité pourrait être accordée au règlement des conflits interethniques qui trouvent leur origine dans l'État de Rakhine.

Népal : consolider la paix avant et après les élections

46. Environ 8 ans après la signature de l'Accord de paix global conclu entre le Gouvernement népalais et le Parti communiste népalais, le processus de paix au Népal n'est toujours pas achevé. On notera tout particulièrement que le pays n'a pas encore adopté de nouvelle constitution d'après guerre, même s'il a organisé avec succès le 19 novembre 2013 des élections nationales, les premières depuis l'abolition de la monarchie. En 2013, l'ONU et ses partenaires au Népal finançaient leurs activités au moyen des 8 millions de dollars alloués par le Fonds en 2012. L'appui fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix permet à l'ONU de jouer un rôle de catalyseur pour ce qui est de certaines des questions politiques les plus sensibles du programme de consolidation de la paix, notamment la planification de la réforme foncière et de la restructuration de l'État, la sécurité et la réforme de la justice. Le Fonds, dont l'objectif principal est de créer un environnement propice au règlement des questions non résolues liées à la paix, soutient en particulier les dirigeants des partis politiques et des organisations sociales locales pour encourager un « dialogue constructif » permettant de résoudre les divergences politiques (PNUD et ONU-Femmes) et veille à garantir le respect des droits démocratiques en matière d'accès du public à l'information en améliorant la sécurité des journalistes et des professionnels des médias au Népal. Le Fonds finance également une assistance spécialisée dans le domaine technique et en matière d'élaboration de politiques, de coordination et de sensibilisation, entre autres, en vue de l'exécution des plans d'action relatifs aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux enfants touchés par les conflits armés, qui n'ont pas jusqu'à présent reçu l'attention voulue.

Niger : appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour appliquer et respecter les engagements pris dans l'accord de paix

47. Au cours des 10 dernières années, le Gouvernement nigérien a négocié avec succès des démarches informelles pour désamorcer les tensions et les conflits à l'intérieur des frontières nationales, notamment ceux qui opposent les Touaregs aux autres communautés. Il a également géré en 2010 une crise politique, dont le pays est sorti doté d'institutions démocratiques plus solides. Le Gouvernement a mis en place la Haute autorité à la consolidation de la paix et énoncé une stratégie pour la sécurité et le développement dans les zones sahélo-sahariennes. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix entend encourager cette volonté politique du

Gouvernement, en collaboration étroite avec mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, en finançant des programmes destinés à réduire le risque que l'instabilité de la région fait peser sur les progrès réalisés dans le domaine de la consolidation de la paix.

48. Compte tenu des conclusions d'une mission conjointe organisée par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, en mars 2013, le Bureau d'appui a financé à hauteur de 3 millions de dollars les activités menées par l'OIM, le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP pour promouvoir la réintégration socioéconomique des jeunes à risque dans la région de Taouha, à la frontière avec le Mali. Ce projet est expressément aligné sur l'action de l'Union européenne. Plus tard dans l'année, le Gouvernement a souhaité qu'un appui à plus long terme lui soit accordé par l'intermédiaire du mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix, et le Secrétaire général a déclaré en décembre que le Niger remplissait les conditions requises. Un programme sera donc élaboré en 2014.

Papouasie-Nouvelle-Guinée : concrétiser le processus de paix de Bougainville

- 49. En mai 2013, le Secrétaire général a déclaré que la Papouasie-Nouvelle-Guinée remplissait les conditions requises pour recevoir un financement du Fonds pour la consolidation de la paix au titre du processus de paix. L'Accord de paix de Bougainville de 2001 comportait des dispositions relatives à l'autonomie, à l'élimination des armes et à la bonne gouvernance et prévoyait la tenue d'un référendum sur le statut politique de Bougainville, qui devrait avoir lieu entre 2015 et 2020. Néanmoins, des revendications subsistent et des questions restent en suspens. Toutes les factions armées n'ont pas souscrit à l'Accord, l'exploitation de la mine de cuivre de Panguna continue de diviser la population et la tenue prochaine du référendum pourrait encore accentuer les tensions.
- 50. Dans ce contexte, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Département des affaires politiques coopèrent étroitement et ont lancé en octobre 2013 une mission conjointe visant à appuyer les efforts déployés par l'équipe de pays des Nations Unies pour désamorcer les tensions et régler les questions en suspens. Le Fonds est à cet égard bien placé, compte tenu du rôle essentiel qu'il joue à Bougainville depuis les accords de paix originels, et continue d'apporter un large soutien de manière à rester neutre dans son rôle de garant de la stabilité. Un financement préparatoire a été approuvé en octobre pour aider le Gouvernement autonome de Bougainville et ses partenaires à entreprendre une analyse de la paix et du développement en partenariat avec Interpeace. Sous l'égide du Comité directeur mixte, un plan des priorités de consolidation de la paix devrait être élaboré au premier semestre de 2014.

Somalie : appuyer la mise en œuvre du Nouveau Pacte

51. L'achèvement réussi de la transition en 2012, la formation d'un nouveau gouvernement et la récupération des principales villes somaliennes prises par les Chabab représentent le meilleur espoir de paix depuis des décennies. Cependant, la Somalie doit toujours composer avec de multiples facteurs de conflit déjà anciens, en même temps qu'elle fait face à des défis politiques et sécuritaires immédiats. Le Gouvernement a lancé plusieurs initiatives pour relever ces défis, notamment le

14-21962 **19/26** 

Programme en six volets pour la consolidation de la paix et l'édification de l'État que le Président a adopté en 2012, la conférence « Vision 2016 » et le Nouveau Pacte pour la Somalie conclu en septembre 2013. En réponse à une demande émanant du Président Hassan Sheikh Mohamoud, le Secrétaire général a déclaré le 24 décembre que la Somalie remplissait les conditions requises pour recevoir rapidement un financement du Fonds pour la consolidation de la paix, bien que d'importantes contributions aient été annoncées en sa faveur. Le Président a demandé que la priorité soit donnée aux régions récemment récupérées dans le centre-sud de la Somalie. Les activités du Fonds seront définies au premier trimestre de 2014 et auront pour objectif de renforcer la capacité des Nations Unies de soutenir le Nouveau Pacte. La première phase du financement portera vraisemblablement sur l'élaboration de mesures de confiance entre le Gouvernement et la population et sera suivie d'un appui à plus long terme par l'intermédiaire de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie qui permettra aux Somaliens de jeter les bases d'un cadre politique plus ouvert d'ici à 2016.

Soudan du Sud : faire face aux reprises du conflit qui menacent la consolidation de la paix

- 52. À la fin de l'année de 2013, le Soudan du Sud a de nouveau sombré dans le conflit. Tous les projets du Fonds pour la consolidation de la paix devaient commencer au début de la saison sèche, mais les répercussions de la reprise du conflit sur ces projets n'ont pas encore été mesurées.
- 53. Au premier trimestre 2013, le Fonds a alloué 10 millions de dollars à deux projets prioritaires en faveur des zones rurales et mal desservies dans le cadre du Plan d'appui à la consolidation de la paix élaboré en 2012 par le Gouvernement et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à savoir : a) l'amélioration des débouchés économiques et des possibilités d'emploi pour les jeunes; et b) l'accès aux ressources en eau aux fins de la consommation humaine et de l'élevage. Ces activités, qui ont été mises en œuvre dans l'État du Jongleï, sont une réponse aux facteurs de conflit recensés, notamment les difficultés d'accès aux services dans les zones rurales et la concurrence pour les ressources naturelles.
- 54. À la fin du mois de décembre de 2013, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé quatre projets qui devraient commencer au début de la saison sèche, notamment un projet de gestion des ressources en eau de 5,9 millions de dollars mené avec l'UNOPS, un projet de 1,5 million de dollars relatif à l'emploi mené avec l'ONUDI et l'OIT, un projet de 0,8 million de dollars destiné à donner aux jeunes la possibilité de s'instruire et d'assurer leur subsistance, mené avec l'UNICEF, et un projet de 0,5 million de dollars mené avec la FAO et le PNUD pour améliorer la gestion des ressources naturelles et des moyens de subsistance. Dans le cadre de l'initiative de promotion de l'égalité des sexes, ONU-Femmes a également entrepris d'améliorer les efforts de consolidation de la paix déployés par les femmes à l'échelle locale et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les mécanismes locaux de résolution des conflits.

Yémen : promouvoir le dialogue national et planifier l'appui au-delà de Sanaa

55. Le Yémen, l'un des deux seuls pays du Printemps arabe disposant d'un cadre de transition négocié, bénéficie d'une assistance du Fonds depuis les élections

présidentielles de 2012. En 2013, le Fonds a soutenu les activités déployées par le Conseiller spécial du Secrétaire général et l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui du dialogue national global lancé en mars dans le pays. En finançant à hauteur de 2,6 millions de dollars des activités menées par l'UNOPS, le FNUAP et ONU-Femmes, le Fonds a contribué aux projets de préparation et de sensibilisation portant sur l'intégration et l'indemnisation, notamment en aidant les commissions gouvernementales chargées des différends fonciers et administratifs à régler les problèmes qui se posent dans le sud du pays.

56. La Conférence de dialogue national, composée de 565 membres, constitue un échantillon représentatif de la société yéménite, notamment du mouvement Al-Houthi implanté dans le nord du pays, du mouvement sudiste Hiraak, de la jeunesse (qui représente 20 % des membres) et des femmes (qui représentent 30 % des membres). Aujourd'hui achevé, ce dialogue a abouti à d'importants accords en vue d'une gouvernance plus ouverte et responsable, malgré un contexte difficile. Les membres de la Conférence ont notamment convenu d'élever à 30 % le taux de participation des femmes aux trois branches du pouvoir et de renforcer la protection des droits de l'homme. Les interventions du Fonds pour la consolidation de la paix ont joué un rôle catalyseur. En l'absence de liquidités permettant de mener des activités immédiates, elles ont contribué à lever les obstacles politiques et financiers qui s'opposaient à la mise en œuvre de l'Accord de transition. D'autres sources ont ensuite financé la Conférence et les activités des deux commissions dans le sud du pays.

# IV. Performance du Fonds en 2013 par résultats obtenus et par domaine thématique

- 57. L'année 2013, qui a marqué la fin du premier plan d'activité, a été l'occasion de dresser un bilan. Comme par le passé, l'évaluation des résultats s'est fondée sur l'examen des 68 projets en cours en 2013, dont le nombre relativement faible a accru la précision des meilleurs résultats comme des moins bons. Les données ont été recueillies dans le cadre d'un processus consultatif qui s'est appuyé sur les rapports périodiques des utilisateurs du Fonds, les rapports annuels des comités directeurs mixtes, les rapports d'évaluation et les comptes rendus de mission, ainsi que sur la connaissance approfondie des administrateurs du Fonds et des administrations nationales. Les projets ont été classés selon un processus en deux étapes, la première consistant à déterminer s'ils étaient en voie d'atteindre les résultats escomptés (ce qui relève pleinement de la responsabilité des organismes bénéficiaires des Nations Unies), et la deuxième si des éléments supplémentaires prouvaient qu'ils contribuaient plus utilement à la consolidation de la paix.
- 58. Dans l'ensemble, 79 % des projets sont en bonne voie eu égard aux résultats attendus. L'exécution des autres projets est entravée soit par des retards de gestion soit par une évolution de la situation, ce dont les résultats se ressentent. En ce qui concerne les projets dont des éléments supplémentaires doivent établir la contribution à la consolidation de la paix, pour lesquels les exigences sont plus grandes, le tableau est plus nuancé.
- 59. En 2013, le deuxième domaine prioritaire, à savoir la coexistence pacifique, affiche les résultats les plus préoccupants, seulement 32,1 % des projets menés en 2013 ayant apporté une contribution concrète significative à la consolidation de la

14-21962 21/26

paix, contre 60 % en 2012. Il convient toutefois de noter que 56 % des projets relevant du domaine d'action lié à la réconciliation n'ont été mis en œuvre qu'à partir de la fin de 2012 et en 2013, ce qui tendrait à prouver qu'il est difficile d'obtenir des résultats en l'espace d'un an. Ces données mettent en évidence les difficultés méthodologiques auxquelles se heurte la mesure de la consolidation de la paix, dont les effets peuvent être ressentis longtemps après la fin de la mise en œuvre d'un projet.

60. En 2013, des progrès notables ont été enregistrés dans le domaine de l'appui fourni par le Fonds à la mise en place de services administratifs ou à leur rétablissement. Alors que les résultats obtenus dans ce domaine ont toujours été faibles, 42,8 % des projets qui se situaient au niveau zéro l'année précédente ont considérablement progressé en 2013. La Côte d'Ivoire a largement contribué à ces bons résultats, qui reflètent une tendance relevée par ailleurs, à savoir que les réalisations les plus marquantes du Fonds en 2013 sont liées à des projets visant à renforcer le rôle de l'État dans des régions autrefois instables ou marginalisées.

Tableau 3

Performance d'ensemble du Fonds pour la consolidation de la paix (2011-2013) : analyse des tendances

		Évaluation des domaines prioritaires		
Domaines prioritaires	Nombre total de projets	Pourcentage de projets en voie d'atteindre les résultats escomptés	Pourcentage de projets dont des éléments supplémentaires prouvent qu'ils contribuent à la consolidation de la paix	
Résultats pour le domaine prioritain	re 1			
1.1 Réforme du secteur de la sécurité	10	90,0	50,0	
1.2 État de droit	8	75,0	25,0	
1.3 Désarmement, démobilisation et réintégration	3	100,0	33,0	
Total pour 2013	21	85,7	38,1	
Total pour 2012	28	96,4	50	
Point de référence (2011)	48	70,8	31,3	
Résultats pour le domaine prioritain	re 2			
2.1 Réconciliation	23	78,3	26,1	
2.2 Séquelles	5	100,0	60,0	
Total pour 2013	28	82,1	32,1	
Total pour 2012	25	92,0	60,0	
Point de référence (2011)	45	84,4	44,4	
Résultats pour le domaine prioritain	re 3			
3.1 Création de revenus	6	66,7	33,3	
3.2 Moyens de subsistance	4	75,0	50,0	
Total pour 2013	10	70,0	40,0	

		Évaluation des domaines prioritaires		
Domaines prioritaires	Nombre total de projets	Pourcentage de projets en voie d'atteindre les résultats escomptés	Pourcentage de projets doni des éléments supplémentaires prouvent qu'ils contribuent à la consolidation de la paix	
Total pour 2012	12	91,7	16,7	
Point de référence (2011)	26	84,6	26,9	
Résultats pour le domaine priori	taire 4			
4.1 Administration	7	71,4	42,8	
4.2 Services publics	2	50,0	0,0	
Total pour 2013	9	66,6	33,3	
Total pour 2012	11	54,5	0,0	
Point de référence (2011)	11	90,9	18,2	

Source: Résultats établis sur la base d'évaluations de projet, de rapports périodiques et d'évaluations nationales indépendantes du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, décembre 2013.

# V. Surveillance et gestion

### A. Groupe consultatif

61. Le Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix s'est réuni en avril et en octobre 2013 afin d'examiner les progrès accomplis dans les domaines prioritaires suivants : a) relations entre le Fonds et les institutions financières internationales; b) renforcement du suivi et de l'évaluation; c) amélioration du positionnement stratégique du Fonds. D'une façon générale, le Groupe a approuvé les travaux menés par le Fonds en 2013, en prenant note des initiatives destinées à renforcer le suivi et l'évaluation et des efforts déployés pour trouver des voies de collaboration avec les institutions financières internationales. L'une des entreprises importantes lancées en 2013 a consisté à guider le processus d'évaluation indépendante (voir ci-après). Le Groupe a également effectué des visites, notamment en Guinée et au Népal, pour observer les activités du Fonds, et son Président s'est rendu en novembre au siège de la Banque mondiale pour chercher d'autres moyens de collaborer avec celle-ci.

### B. Importance accordée aux pays prioritaires

62. Les décisions de gestion tendant à appuyer tout au long de l'année quelques pays prioritaires, se sont traduites par une augmentation des fonds alloués en 2012, ce qui a favorisé la conception et l'exécution des projets. Au début 2013, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a désigné sept pays prioritaires appelés à recevoir une attention accrue et à bénéficier de missions d'appui lors des phases clefs de planification, toute l'année durant. Le Fonds a ainsi pu augmenter le

14-21962 23/26

montant des crédits alloués et consolider les bases d'une programmation de qualité pour l'avenir.

### C. Budget des frais généraux

- 63. Le budget alloué au Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour gérer le Fonds est financé par 3 % seulement des contributions des donateurs. En 2013, il s'élevait à 2 835 198 dollars, dont la majeure partie a été affectée aux postes, aux dépenses de location et aux frais de déplacement en mission. Comme indiqué par ailleurs, le Bureau d'appui a donné suite en 2013 aux recommandations des donateurs et du Groupe consultatif en développant la mise en œuvre de programmes et l'appui au suivi et à l'évaluation en faveur des pays bénéficiaires, en dépit d'un budget réduit de plus de 5 % par rapport à 2012.
- 64. En 2014, il est prévu de ramener le budget du Fonds à 2 525 384 dollars, montant correspondant aux 3 % des fonds réservés aux frais généraux. Le Fonds a jusqu'à présent bénéficié pour mener ses activités d'une réserve de fonds pour frais généraux, constituée grâce aux généreuses contributions reçues dans les années qui ont suivi sa création, réserve aujourd'hui épuisée. Malgré les compressions budgétaires, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a pu élargir son aide avec des ressources réduites en nouant des partenariats avec des organisations telles qu'Interpeace et PeaceNexus, et grâce au soutien du PNUD et du HCR, qui ont épaulé son personnel, ainsi que de l'Australie, qui a financé un poste d'administrateur auxiliaire de programme. En dépit de ces restrictions budgétaires, il reste déterminé à fournir un appui de qualité en temps opportun mais craint de ne pouvoir poursuivre durablement ces efforts face à la réduction des budgets, préoccupation à laquelle le Groupe consultatif a fait écho lors de la réunion tenue en octobre.

### D. Atelier mondial du Fonds pour la consolidation de la paix

65. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes ont accueilli le tout premier atelier mondial, organisé grâce au financement du Gouvernement finlandais. Les participants, venus de 10 pays bénéficiaires, se sont réunis au Cap (Afrique du Sud) pour examiner l'efficacité de l'appui fourni par le Fonds, en s'intéressant tout particulièrement à l'amélioration du projet de directives relatives au dépôt des demandes. Ils ont aussi tenu des réunions expressément consacrées à l'analyse des conflits, aux théories du changement et aux cadres de suivi et d'évaluation, qui ont permis la transposition de notions complexes en exercices concrets et pragmatiques.

#### E. Amélioration du suivi et de l'évaluation

66. En 2013, l'effectif du Groupe du suivi et de l'évaluation a été renforcé, ce qui a permis d'étendre l'appui fourni à l'échelle des pays et de mettre en place des mesures propres à améliorer l'exécution des programmes et les connaissances en matière de consolidation de la paix. Fort de ses capacités élargies, le Bureau de l'appui à la consolidation de la paix a déployé des missions d'appui au suivi et à l'évaluation au Burundi, au Kirghizistan et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et il a

dirigé pour ses partenaires au Yémen un atelier à moindre coût par vidéoconférence. Outre son assistance accrue lors de la phase de conception, le Groupe du suivi et de l'évaluation a introduit un programme de formation et d'orientation sur le suivi et l'établissement de rapports par les comités directeurs mixtes.

67. Tout en élargissant son assistance, le Bureau de l'appui à la consolidation de la paix a continué de donner une large portée aux évaluations, en encourageant leur conduite au Burundi, au Liban, au Libéria et en République démocratique du Congo. À partir de 2014, il gérera directement les ressources allouées à cette activité, ce qui lui permettra de procéder à des évaluations de meilleure qualité. Il a également renforcé son activité de suivi en instituant un examen plus systématique des rapports sur l'exécution des projets et en demandant à chaque comité directeur mixte d'établir un rapport annuel sur les programmes. Le Groupe du suivi et de l'évaluation a en outre commencé à définir des pratiques plus efficaces de gestion des connaissances, posant les bases d'un réseau de praticiens au service des utilisateurs du Fonds, qui devrait voir le jour en 2014.

### F. Mise à jour des directives

68. L'année 2013 a donné l'occasion de mettre à l'essai les directives relatives au dépôt des demandes auprès du Fonds pour la consolidation de la paix et de les affiner, tâche amorcée en 2012. Les consultations tenues avec les acteurs de terrain et lors de l'atelier organisé au Cap ont été utiles à cette mise à jour. Les principaux changements ont consisté à clarifier les plafonds fixés au titre du mécanisme de financement des interventions rapides; à simplifier, tout en l'étoffant, le cadre de résultats lié au mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix, pour mettre l'accent sur les résultats collectifs et stratégiques; à élaborer des directives détaillées concernant la création des comités directeurs mixtes; à définir diverses possibilités en matière d'appui à la conception de programmes; et à donner des orientations pour la conception de projets et le suivi des progrès accomplis dans le domaine de l'égalité des sexes au service de la paix.

# G. Évaluation du Fonds pour la consolidation de la paix en 2013

69. Conformément à son mandat et en complément des travaux de suivi et d'évaluation entrepris à l'échelle des pays, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a lancé une évaluation mondiale indépendante du Fonds pour la consolidation de la paix. L'équipe chargée de cette évaluation, qui a été menée tout au long du second semestre de 2013, s'est rendue dans sept pays bénéficiaires, associant ces visites à d'autres activités de collecte de données afin de déterminer dans quelle mesure le premier plan de travail du Fonds avait répondu à son objectif, à savoir appuyer l'action menée par les pays pour consolider la paix. Le rapport final, qui devrait être présenté au cours du premier trimestre 2014, facilitera la définition des objectifs qui seront fixés dans le plan de travail pour 2014-2016.

### V. Conclusion

70. Après sept années d'existence, le Fonds pour la consolidation de la paix a vu ses activités s'intensifier de manière considérable. Le moment était venu, en 2013,

14-21962 **25/26** 

de procéder à une évaluation mondiale, comme le demandait l'Assemblée générale. Durant le premier semestre de 2014, une fois connues les conclusions de l'évaluation, les partenaires du Fonds tiendront des consultations et le prochain plan de travail sera ébauché, afin de définir le rôle du Fonds durant la période 2014-2016. Dans la perspective de la présentation de ce plan de travail en juin prochain, le Secrétaire général encourage les États Membres à reconstituer les ressources du Fonds, instrument des plus utiles dans la panoplie dont l'ONU dispose pour construire une paix durable.